



# ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**AG**

TRENTIÈME SESSION ORDINAIRE  
4 juin 2000  
Windsor, Canada

OEA/Ser.P  
AG/INF.248/00  
5 juin 2000  
Original: anglais

## CADRE POUR L'INTERVENTION DE L'OEA RELATIVEMENT À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

(Document présenté par la Délégation du Canada à la première séance plénière  
tenue le 5 juin 2000)

Le 2 juin 2000

*Delegation of Canada  
Délégation du Canada*

## **Cadre pour l'intervention de l'OEA relativement à la Cour pénale internationale**

Le 17 juillet 1998, à Rome (Italie), la Conférence diplomatique a adopté le Statut de la Cour pénale internationale (CPI). L'adoption du Statut de la Cour constitue une étape-clé pour la justice internationale et un pas important vers l'élimination de l'impunité. La ratification du Statut de la CPI constitue le témoignage on ne peut plus clair de l'horreur qu'éprouve un gouvernement face aux pires violations connues de l'humanité, et la confirmation de son engagement envers la primauté du droit en toutes circonstances. La mise en oeuvre du Statut de la CPI illustre clairement cet engagement.

Quatre-vingt-seize pays ont signé le statut de la CPI, et 10 l'ont ratifié. La date limite pour la signature du statut est fixée au 30 décembre 2000. Soixante ratifications sont requises pour permettre l'entrée en vigueur du statut.

De nombreux pays membres de l'OEA se préparent à ratifier rapidement le statut. En travaillant de pair, les pays de l'OEA peuvent surmonter les difficultés liées aux processus de ratification et de mise en oeuvre.

### **Signature**

- *Les pays de l'OEA qui n'ont pas encore signé le statut de la CPI devraient le faire d'ici le 31 décembre.*

### **Ratification**

- *Les pays membres de l'OEA qui n'ont pas encore ratifié le statut de la CPI devraient engager le processus de ratification au plus tôt.*
- *Les juristes de l'OEA, lorsqu'ils participeront à la réunion annuelle des juristes dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, devraient travailler de concert en vue de promouvoir l'entrée en vigueur du Statut de la CPI dans les meilleurs délais.*

### **Mise en oeuvre**

- *Les pays membres de l'OEA devraient partager leur expertise concernant la mise en oeuvre du statut de la CPI, notamment par l'organisation d'un séminaire de l'OEA sur le processus de mise en oeuvre. Le Canada est prêt à contribuer financièrement à la mise sur pied d'un tel événement.*